L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 11 NOVEMBRE 1885.

ASSURANCES.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 Rue Carondelet.

Quinzième Etat Annuel.

(Nouvelle-Orléans, ce 19 janvier 1885.

CONFORMENT à sa Charte, Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1884 :

Primes sur risques de feu	$542,214 35
Primes sur risques de mer	54,870 98
Primes sur risques de rivière	16,603 64
	$613,688 97
A ajouter primes non acquises de 1883 acquises en 1884	158,474 00
Total des primes	$772,162 97
A déduire :	
Primes remboursées et réduction (le total)	$33,765 94
Réassurances	138,785 29
Primes sur risques non terminés	152,925 00 — 324,976 23
Primes nettes acquises	$447,396 74
A ajouter Intérêts et Profits et Pertes	24,757
	$472,154 68
Perte payées sur les risques de Feu	$250,728 33
de Marine	34,764 71
de Rivière	3,355 51
Pertes non ajustées	40,000 00
	$328,848 56
Commission d'agences	$83,958 58
Dépenses d'agences	11,370 12
Taxes et Licences	4,063 23
Dépenses de bureau	27,431 66
Dépenses casuelles	4,159 24 — 459,831 38
Bénéfice net	$12,323 25
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré en 30 juin 1884	$25,000 00

ACTIF.

Bons des Etats-Unis de 4 et de 3 0/0	$159,000 00
Bons consolidés de la Nouvelle-Orléans	51,000 00
Premium Bonds	52,916 17
Argent en caisse	93,798 88
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi, à la date de la clôture	15,000 00
Primes en voie de recouvrement	26,774 15
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	46,749 81
Prêts sur hypothèque	56,111 24
Effets à recevoir pour primes et autres	5,386 23
Bons, actions et autres valeurs	17,939 20
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$527,175 78

PASSIF.

Capital payé en plein	$300,000 00
Fonds de réserve	21,526 78
Dividendes non réclamés	2,724 00
Pertes non réglées	40,000 00
Primes sur risques non expirés	152,925 00 — 527,175 78

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
LEON SERE, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 1885.

G. LEGARDEUR JR., Notaire.

Compagnie d'Assurances du PEUPLE

De la Nouvelle-Orléans.

Treizième Etat de Situation.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires, du 1er juillet 1883 au 31 décembre 1884.

Primes reçues		
Sur les risques d'incendie	$250,568 23	
Sur les risques de rivières	17,302 99	
Sur les risques de mers	10,127 68	$277,998 90
Ajouter les primes non expirées de 1883		26,401 09
		$304,399 99
Ajouter Profits et Pertes ainsi que les réserves		15,523 61
		$319,923 60
Déduire :		
Primes remboursées et annulations	$8,600 31	
Réassurances	12,525 55	
		$21,125 86
		$298,797 74
Pertes, etc., payées durant la même période :		
Sur les risques d'incendie	$150,660 06	
Sur les risques de rivières	9,916 03	
Sur les risques de mers	9,857 97	
Impressions et Publications	444 05	
Taxes	3,432 42	
Escomptes	44,424 14	
Bureau des réassurances	2,949 41	
Dép nses, moins l'intérêt et le sauvetage	13,358 71	
		$241,042 79
		$57,754 95
Réserve pour les primes en expirer		$22,826 26
Réserve pour les pertes non ajustées et non payées	14,900 00	
0/0 dividende, janvier 1884	5,000 00	
5 0/0 dividende, janvier 1885	5,000 00	
		$57,754 95

ACTIF

Comptant	$14,912 67
Primes en voie de colle s	30,793 59
Immeubles	39,017 49
Actions de Banques et autres Bons	38,772 76
Mobilier de bur an, installation	2,319 75
Billets garantis par hypothèques	16,219 76
Billets à recevoir garantis par nantissement	6,409 68
Billets à recevoir échéances	5,695 5
	$154,193 70

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

E. PRAGAST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment par devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 17 janvier 1885.

J. BENDERNAGEL, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1885.

A une réunion du Conseil de Direction qui eu lieu le 6 janvier 1885, il a été unanimement résolu de déclarer un Dividende de CINQ POUR CENT sur le capital de la compagnie, payable aux actionnaires sur demande.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Directeurs.

E. Pragst	A. Walz
M. Popovich	F. Aufmkolk
B. Salvy	Wm Pagan
M. Abascal	H. Schender
D. Hughes	A. Bartholomew
A. D. Fitzpatrick	A. Baker
Theo. L. Sagg	S. M. Miller
Chas. Stegler	Geo. Ellis
C. Trempy	J. H. Menge
F. Thormählen	Fred. Goldsmith
N. Bell	A. Kintzinger
P. de Buisse	R. Campiglia

G. P. MALONEY. D. S. D

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,
150 ——— RUE DU CANAL ——— 150
près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix extraordinaires.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix généralement.
25 nov

PETITES ANNONCES.

PERDU.—Avis est par le présent donné qu'un certain BILLET A ORDRE, tiré par Oscar F. Broedel, à son ordre et par lui endossé, daté Nouvelle-Orléans, 21 juin 1884, pour la somme de CINQ CENTS PIASTRES, payable un an après date, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an de maturité jusqu'à parfait payment ; parraphé "Ne Varietur" le jour de sa date par Alphonse Barnett, notaire, pour identifier ledit billet avec un acte alors passé pardevant lui dans lequel, pour garantir le payment du dit billet le dit Broedel a hypothéqué certaine propriété foncière en faveur de Fagan & Osgood, a été perdu ou égaré ; et de plus, je donne avis que si ledit billet n'est pas retrouvé dans les dix jours qui suivront cette date, j'instituerai des procédures légales pour recouvrer le dit montant.

WILLIAM FAGAN
Associé liquidateur de Fagan & Osgood.
Nouvelle-Orléans, 7 nov. 1885.
8 nov—8,13,17.

DEMANDES.

ON Demande un bon jardinier. Ecrire aux initiales J. A., bureau du journal.
8nov—3f

ON Demande à acheter des orangers aigres, âgés d'un an et demi à 3 ans. Donner le prix. Ecrire aux initiales A. B. C., bureau du journal.
8nov—3f

A LOUER.

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti.
Sept

A VENDRE.

A vendre.—Maison double neuve rue Prieur, entre Colombus et Laharpe. S'adresser coin Colombus.
11nov—3f

A vendre ou à louer.—Le coin, bien situé, St-Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.

LOUIS H. PERRET,
38 Passage de la Bourse
Sept

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues, à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits au lisible et lisible possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur inscrira son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'*Athénée*.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se conformer strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans un plan qui ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire,

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boîtes.

3 Théophitoulas et Valmas.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Celisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Dauphine et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Humane.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Washington et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. à L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Duelhigy et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16 Dumaine.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice termant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre de la bouche et de leur ressort.
Pose de palais artificiels.

L. S. L.

PRENEZ AVIS

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 15 DECEMBRE 1885

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION

De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE	$150,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Dans la matinée du

MARDI, 15 DEC. 1885.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
1000 Lots de	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit 7,500
2,279 Lots s'élevant à $522,500

Les billets gagnants peuvent être dépossés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

J. Ewing

BILLET ENTIER $10, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.,

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VEN 8 PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs. Benjamin Rohling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,[illegible]. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de [illegible] pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire [illegible] sus, je vendrai aux enchères publiques, à [illegible] rse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 novembre 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir :

UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, North Market, Tchoupitoulas et New Levee. Le dit lot est désigné par le numéro sept sur un croquis signé par les parties à l'acte par Edward Barnett, ancien notaire, et annexé à un acte passé pardevant le dit notaire, le 11 avril 1867. Le terrain mesure vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue St-Joseph, sur une profondeur de cinquante-huit pieds un pouce, entre lignes parallèles. Ensemble, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent. La propriété a été acquise par Benjamin Rohling, de John Barrett, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 juin 1876.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 oct—22 29 nov5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis Mathis vs. Veuve Anna Maria Henne, veuve de George Henne, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 14,187.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No six de l'ancien faubourg Livaudais, qui est borné par les rues Sixième, Tchoupitoulas, anciennement Levée, Septième et St-Thomas, anciennement Fulton ; le dit lot ou portion de terre est composé de tout le lot désigné par le numéro un et une portion du lot numéro deux du dit îlet, conformément à un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 5 mars 1832, déposé pour références en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, et forme l'emplacement des rues Sixième et St-Thomas, anciennement Fulton. Le dit lot mesure cinquante pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de cent pieds, à la rue St-Thomas, anciennement Fulton, de cent vingt-cinq pieds au pied américain.

Acquis par feu George Henne de Louis Stefh, par acte passé pardevant Joseph Cohn, ancien notaire en cette ville, le 10 août 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13oct—13 20 27 nov3 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Hubert Rolling
vs.
Ses Créanciers. } No. 15,617.

Ce tirage aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLEY,

DE LA VIRGINIE.

ORDRE DE COUR.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Hubert Rolling soit et est accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Alphonse S. Beck, Esq., notaire, en cette ville, LUNDI, le 30me jour de novembre 1885, à onze A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nouvelle Orléans, 26 octobre 1885.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. HAYKIN, Député-Greffier.
27oct—27—nov 14,30.

Jno. Gauche's Sons vs. C. S. Evans.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 9,138.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Roziers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, LUNDI, le 17me jour de novembre 1885, à midi, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette, entre St. Charles et Carondelet, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un coffre-fort et un lot d'instruments d'arpentaux, d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.

T. A. LOOBY, Constable
de la Première Cour de Cité.
7nov—7,12,17.

Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable, jouissant de propriétés extraordinaires contre toutes les affections de la poitrine. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les vomissements et les gaz de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et l'anémie, la faiblesse générale, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat aussi avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, si fréquentes de nos jours.

Cet Elixir est un fortifiant et un tonique de premier ordre ; ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.

Dose : Un petit verre avant et après chaque repas.

M. Tardos,

Cher monsieur—Le cordial que vous avez eu la bonté de m'envoyer a été vivement apprécié par tout bon dans les cas de dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif, et je recommande l'usage de ce dont l'effet bénéficierait de cette classe d'agents.

E. S. LEWIS, M. D.

J'ai fait usage expérimentalement du *Cordial Stomachique de M Tardos* et n'hésite pas à affirmer qu'il a été très efficace dans des cas de difficulté de digestion accompagnée de diarrhée et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions de l'estomac.

D. C. HOLLIDAY, M. D.

Certificat de Mlle Angela Casenave.

Pendant quinze années consécutives j'ai souffert de la dyspepsie. Après avoir consulté de nombreux médecins sans en approuver de bien, la maladie devint chronique ; c'est alors que M. Tardos m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et je souffre plus. Je me crois même guérie. Tout, depuis le 27 février, je n'en ai plus pris.

ANGELA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246.

J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en ma qualité de médecin de la famille.

LEON FERRIER, M. D. P.

L'Elixir Oriental se doit sa vogue qu'aux résultats qu'en ont obtenu les personnes qui étaient souffrantes et qui ont été guéries par son usage. Les progrès se sont faits sans le secours de la publicité. Avant longtemps quand il sera mieux connu, il n'y aura pas une famille qui n'en aura au moins une bouteille en réserve en cas de besoin. S'il fait du bien aux malades, il préserve aussi les personnes bien portantes des souffrances à venir.

L'Elixir est une liqueur très agréable, qui se compare avantageusement à la Grande Chartreuse comme goût et finesse ; et comme agent curatif il dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Aux certificats des éminents docteurs qui ont déjà été publiés, nous ajoutons un autre d'un médecin d'une grande réputation. Le voici :

"Je certifie par les présentes que j'ai prescrit l'**Elixir Oriental** dans différents cas de dyspepsie, et que j'en ai obtenu tous les résultats promis, et même davantage. Je recommande avec plaisir cette préparation aux personnes qui souffrent de gaz dans l'estomac et dont la digestion est difficile. Je le recommande surtout aux femmes enceintes."

W. R. MANDEVILLE, D. M.
"483 rue Magazine."

On trouve L'Elixir Oriental chez nombre de pharmaciens et dans beaucoup d'épiceries.

Ces lignes ont pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, et qu'un bonnet usage de l'Elixir en question, j'ai été immédiatement soulagée. Je suis âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette excellente préparation à toute personne souffrant d'une maladie d'estomac.

MME REBECCA SNEAD,
Rue Trémé 246.

Nouvelle-Orléans, 1885.

DÉPOT GÉNÉRAL :
AU MAGASIN DE
ANGELO M. & JOSEPH SOLARI,
Coin des rues Royale et Douane, Nile-Orléans
Vente en gros et en détail.
Et gros M. J. VERGNOLLE,
12 avril— 65 Decatur

SIXIÈME DISTRICT

(Ville de Jefferson.)

Boîtes.

3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Toledano.
4 Coin des rues Toledano et Magazin
5 Coin des rues Prytanée et Toledan
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo.
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Celisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Celisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et Bonnet Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Leveé.
42 Coin des rues St-Charles et Louline.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

BILLET ENTIER $10, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.,

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. A. Terry, femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs Mme Mary McKay femme de Luther E. Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No. 15,584. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 novembre 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Quartier et St. Claude, mesurant 28 pieds 3 pouces 5 lignes de face au Chemin du Bayou sur 190 pieds de profondeur.

2° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet ci-dessus mentionné, faisant face au Chemin du Bayou.

Pour les dimensions du terrain, voir le plan à la Bourse.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 avril 1886 à raison de $20 par mois avec privilège de renouvellement pour 6 mois à l'expiration.

Conditions : Un tiers en plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets des acquéreurs garantis par hypothèque, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, et toutes les autres clauses de garantie. Les taxes de 1885 devront être mises par les acquéreurs, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera fait comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

31 oct—31 oct 7 14 nov

Vente pour effectuer un partage entre les héritiers de J. B. Godefroy.

Propriété améliorée désirable, Nos 289 et 291 rue Ursulines.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville.—SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St Charles, la propriété ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Royale, Hôpital et Derbigny, mesurant 33 pieds 10 pouces de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 116 pieds 0 pouces et 6 lignes.

Conditions—Un tiers en plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets d'acquéreur garantis par hypothèque et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, et toutes les autres clauses de garantie. Les taxes de 1885 seront assumées par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera fait sur les lieux.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant André Dorsey-court, Jr., notaire.

31oct—31 nov 7 14 21

Maison cottage double au No. 420 rue Ste-Anne.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur.—Bureau No 79 rue Bienville.—SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Royale, St-Pierre et Bourbon, mesurant 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur de 57 pieds 9 pouces 6 lignes.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets à ordre garantis par hypothèque avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, et les autres clauses de garantie. Les taxes de 1885 seront assumées par l'acquéreur, et en sus du prix de son adjudication un dépôt de 10 pour cent sera fait sur les lieux.

Acte de vente pardevant André Doriocourt Jr. notaire aux frais de l'acquéreur.

31 oct—31—nov 7, 14 21.

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux lots de terre de valeur au Chemin de la Métairie.

Succession de John Dinnies.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.—No 14,160.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville.—SAMEDI, le 5 décembre 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 30 octobre 1885, il sera vendu à enchère publique, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir :

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, sur le Chemin de la Métairie, au pied du Bayou St Jean, mesurant 423 pieds 5 pouces et 1 ligne face sur le nord de la Métairie, sur une profondeur du côté le plus rapproché du Bayou St Jean, de une ligne oblique de 563 pieds 11 pouces et 5 lignes vers le point 1, puis 1250 pieds 3 pouces 7 lignes au point 2, et sur l'autre côté de la ligne 1000 pieds 5 pouces 5 lignes vers le point 3 et 223 pieds 4 pouces de largeur sur une ligne oblique au fond de façade face à la rue Orléans d'après un plan du dit lot de terre dressé par J. A. D'Hémécourt, ingénieur, voyer, le 23me jour de janvier 1869.

2° Un certain lot de terre au fond du dit lot décrit ci-dessus avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District, mesurant, conformément au plan mentionné ci-dessus, 191 pieds 9 pouces de face à la rue Orléans, sur les profondeurs inégales, sur la ligne la plus rapprochée du Bayou Gentilly, 704 pieds 1 pouce 2 lignes ; sur l'autre côté de la ligne 822 pieds 1 pouce 3 lignes et 191 pieds 10 pouces de large dans le fond.

Conditions—Moitié comptant la balance en un et deux ans en billets des acquéreurs, à leur propre ordre et endossés par eux, garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait payement, avec toutes les autres clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues au 1885 au dessus du prix d'adjudication et feront un dépôt de